

M. [REDACTED]
[REDACTED]
68000 COLMAR

Madame la Présidente
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

LETTRE RECOMMANDEE avec AR

A Colmar, le 6 décembre 2019

Objet : Recours hiérarchique

Madame la Présidente,

Par une demande en date du 14 août dernier, j'ai sollicité une autorisation d'absence pour assurer la garde momentanée de mon enfant souffrant et pour lui assurer des soins. J'ai produit à l'appui de cette demande un certificat médical spécifiant que je devais rester avec mon fils le 14/08/2019 après-midi.

Ma demande, que vous trouverez en copie, a fait l'objet d'un accord de la part de mon chef de service le jour même.

Par un appel téléphonique et un mail du 26/08/2019, ma référente ressource humaine m'a informé que le certificat médical fourni n'était pas valable dans la mesure où celui-ci n'indiquait pas que la nécessité de ma présence auprès de mon enfant était requise et qu'il comportait la mention « rdv médical ».

Par un mail du même jour, j'ai indiqué à ma référente que le certificat médical remis justifiait très explicitement la nécessité de ma présence auprès de mon enfant et que notre Collectivité ne pouvait connaître la raison de ce RDV médical compte tenu du secret médical. La mention « rdv médical » n'est pas de nature par elle-même à être motif de refus de l'autorisation d'absence sollicitée.

Après une relance de ma part par mail en date du 24 septembre, Madame la cheffe de service [REDACTED], a finalement répondu défavorablement à ma demande, le 10 octobre, en me renvoyant aux dispositions du règlement intérieur selon lesquelles un certificat médical attestant la nécessité de la présence du parent au foyer devait être produit.

J'estime que le certificat médical que j'ai fourni est suffisant pour attester de la nécessité de ma présence auprès de mon enfant, qui fait partie de mon foyer familial, pour l'après-midi du 14 août 2019. A mon sens, Madame la cheffe [REDACTED] outrepassé ses prérogatives en exigeant un autre certificat médical.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous adresser un recours hiérarchique contre la décision de Madame la cheffe [REDACTED] refusant ma demande d'autorisation d'absence pour apporter des soins et assurer momentanément la garde de mon enfant.

Enfin, je vous prie de trouver en PJ un nouveau certificat médical établi par mon médecin traitant attestant de la « nécessité de présence de M. [REDACTED] au foyer auprès de son fils [REDACTED] le mercredi 14/08/10 après-midi RDV médical »

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.